

DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS
CANTON DE CHATILLON-COLIGNY
COMMUNE DE MONTBOUY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-sept mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves BOSCARDIN, Maire.

ADOPTION DES RESTES À RÉALISER

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE les états des restes du budget Commune 2008, et ceux du budget Assainissement 2008.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2008

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de la Commune et celui de l'Assainissement.

VOTES DU COMPTE ADMINISTRATIF

Hors de la présence du maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Commune 2008 et celui de l'Assainissement.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2008

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du budget Commune et ceux du budget Assainissement.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2009

Le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité le budget primitif 2009 qui s'équilibre à la somme de 1 201 197,99 € : Fonctionnement pour 699 397,36 € / Investissement pour 501 800,63 €

Et celui de l'Assainissement qui s'équilibre à la somme de 186 796.34 € : Fonctionnement pour 111 846.75 € / Investissement pour 74 949.59 €

VOTE DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les taux des taxes locales pour l'année 2009 (taxe d'habitation : 13,50 %, taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,50 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,00 %).

SUBVENTIONS 2009

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les montants proposés par la commission des finances.

arts loisirs et compagnie : 150 €	judo club de nogent : 100 €
amical montbovienne loing aveyron : 150 €	les amis du musée de châtilon : 200 €
arcanes : 150 €	office de tourisme : 200 €
ape montbouy la chapelle : 150 €	ssiad (soins infirmiers) : 710 €
club de l'âge d'or : 150 €	seg : 150 €
comité des fêtes : 150 €	sports loisirs et culture : 100 €
le brochet de montbouy : 150 €	vox populi : 100 €
les compagnons de st hubert : 150 €	apageh : 150 €
ape châtilon : 150 €	aides aux victimes du loiret : 100 €
asso sportive du collège becquerel : 150 €	croix rouge : 130 €
chemin art the : 200 €	les amis du musée de la résistance et de la déportation : 53 €
prévention routière : 50 €	

CRÉATION DE POSTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE d'adopter la création d'emploi d'adjoint technique sur la base d'un contrat annualisé de 30 heures hebdomadaires, au titre d'un emploi aidé pour réinsertion.

CRÉATION D'UNE RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au maire en matière de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres et d'appui logistique et de rétablissement des activités.

DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre des projets de signalisation routière sur les voies communales de Gy-les-Nonains et Chemin de Bellevue, et d'amélioration de la défense incendie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré CHARGE le maire de procéder aux demandes de subventions afférentes à ces projets.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 MAI 2009

L'an deux mil neuf, le quinze mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves BOSCARDIN, Maire.

RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION 2008/10/08 CRÉATION DE LA COMMISSION AMIABLE D'INDEMNISATION

Le Conseil Municipal retire la délibération sur la création d'une commission amiable d'indemnisation qui devait évaluer les préjudices des artisans, commerçants lors de l'opération d'entretien spécialisé des ouvrages sur le Canal de Briare et le Loing en automne dernier. Le Conseil Général du Loiret étant le maître d'ouvrage, c'est lui qui traite les litiges par voie contentieuse.

NOMINATION D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ÈME} CLASSE

Monsieur Christophe HOUOT a été nommé pour un an à compter du 18 mai 2009 dans le cadre d'un contrat d'aide à l'emploi, sur la base de 130 heures mensuelles.

Subvention exceptionnelle au Comité des fêtes suite organisation vide grenier du 10/05

Une subvention exceptionnelle de 800 € sera versée au comité de fêtes pour l'organisation de la brocante / vide-grenier le 10 mai dernier.

Projet Cœur de village

Présentation des différents projets d'aménagement Cœur de village faite à la région Centre, le 09 avril dernier.

Pays du Gâtinais : Contrat Régional de Pays

Les demandes de subventions auprès du Conseil Régional sont retardées jusqu'à la conclusion définitive du Contrat Régional de Pays qui doit intervenir au 1^{er} semestre 2010.

Les projets : le réaménagement de l'ancien terrain de camping, l'extension du lotissement du Lieu Renard, l'aménagement du cœur de village, l'accueil des camping-cars, la restauration du bateau-lavoir au cœur du village.

Travaux à l'ancienne mairie, 20 route de Montargis

La société KUFIT de Châlette sur Loing interviendra pour les travaux de peinture et la société SELSCHOTTER Robert de Ste Geneviève des Bois pour les travaux d'électricité.

Approbation du rapport de la CLECT

Le rapport présenté est approuvé par le conseil municipal.

La ZDE (Zone de Développement de l'Eolien)

Une première carte fait apparaître qu'aucune zone d'installation n'est éligible sur la commune de Montbouy.

Une présentation des résultats est prévue en réunion publique le mercredi 17 juin à 19 heures à l'espace Colette pour le canton de Chatillon-Coligny.

Terrain de Tennis

Ce club est à la recherche d'un nouveau bureau.

Espace pour les Jeunes

Une demande a été formulée par les jeunes de la commune pour avoir d'un espace plus grand et aménagé pour leurs activités dont un terrain de vélo-cross. Une réunion de rencontre notamment avec les écoles pour définir les besoins est prévue.

Panneaux de Signalisation

Installation de nouveaux panneaux et renouvellement de panneaux anciens prévus fin du 2^{ème} trimestre.

Séance levée à 23h45

Compte rendu affiché le 27 mai 2009

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-six juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves BOSCARDIN, Maire.

Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif établi par la commune, à partir des données du délégataire (SAUR).

Rapports Annuels

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le maire PREND acte des rapports 2008 suivants :

- sur l'assainissement collectif établi par la SAUR.
- sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets par le SMICTOM.
- sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets par le SYCTOM.
- des activités 2008 de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny.
- des activités 2008 du SPANC

Règlement intérieur de la salle Segestae

Le conseil municipal a modifié l'article X Propreté et Rangement du règlement à savoir que les sols doivent être lavés sauf pour la partie dansante (parquet) et que s'il est constaté un défaut de nettoyage des sols et du mobilier, la caution Ménage serait conservée pour rémunérer le personnel communal ou extérieur.

De même, une caution Ménage d'un montant forfaitaire de 150 € sera à verser lors de la réservation et de réduire de 750 € à 600 € la 1ère caution ; ce qui maintient le total des 2 cautions à 750 €.

Durée des caveaux cinéraires

Le conseil municipal a modifié la durée du caveau cinéraire de 20 ans à 30 ans et a porté à 620 € au lieu de 410 €.

Demands de participations

Le conseil municipal a accordé une participation financière :

- de 20 € au Collège de Villemandeur suite au rallye Mathématique, auquel un élève de Montbouy sur 25,
- de 50 € à Sports Loisirs Culture pour l'inscription de Mme Dauphin au championnat du monde francophone de scrabble à Mons (Belgique) du 18 au 24 juillet 2009,
- de 150 € aux PEP 45 de Gien qui accueille un enfant de la commune,
- de 300 € aux Papillons Blancs de Montargis qui accueille 2 enfants de la commune,
- de 85 € au CIFA de l'Yonne qui accueille 1 enfant de la commune.

14 juillet – service de gardiennage / sécurité

Le conseil municipal a retenu pour la fête nationale du 14 juillet la sté SERBAER de St Jean de Braye pour 434.66 € HT (3 agents conducteurs de chien).

Club de tennis

En l'absence de nouveau bureau, le conseil municipal a décidé de laisser les cours de tennis en accès libre.

Rétrocession de terrain

Le conseil municipal a rendu un avis favorable quant à l'acquisition du terrain de M. Milon au prix d'un euro symbolique situé dans le bourg d'une surface de .570 m².

Séance levée à 00h00

Compte rendu affiché le 13 juillet 2009

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves BOSCARDIN, Maire.

1 – Décision Modificative – Budget Assainissement

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le transfert de la somme de 4 755,43 du chapitre 21 au chapitre 27 afin d'encaisser le remboursement de TVA des années 2006 et 2008, liée aux investissements entant dans le champ du contrat d'affermage signé avec la SAUR.

2 – Salle Segestae : Arts, Loisirs et Compagnie

L'association Chemin'Art-Thé a résilié la convention de mise à disposition de la salle Segestae, le jeudi après-midi, pour ses activités liées à l'art-thérapie. En revanche, le Conseil Municipal, l'unanimité accepte de passer une convention d'utilisation de ladite salle avec l'association d'Arts, Loisirs et Compagnie pour l'exercice d'activités culturelles et artistiques.

3 – Acquisition d'un défibrillateur

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour l'achat d'un défibrillateur automatisé externe (DEA ou un DSA).

4 – Grippe A (H1N1)

Dans une démarche d'anticipation, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Monsieur Jean-Pierre KUNTZ, correspondant « pandémie grippale ».

5 – Proposition d'achat : biens de M. Legroux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe, à la majorité (11 voix Pour et 2 voix Contre), montant de la proposition d'achat à 110 000.00 € au lieu de 150 00,00 €.

6 – Contrat d'assistance maintenance informatique du secrétariat

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier à Promosoft, le nouveau contrat d'assistance et de maintenance informatique du secrétariat.

7 – Acquisitions de matériel pour le service technique

Le Conseil Municipal décide d'équiper le personnel technique d'un triangle flash (300 € HT), d'un pulvérisateur (1 611 € HT) et d'une faucheuse (5 700 € HT avec reprise de l'ancien matériel).

8 – Cimetière : procédure de reprise des concessions

Pour mener à bien la procédure de reprise de tombes, le Conseil Municipal retient la proposition du Groupe ELABOR qui s'élève à 6 600 € HT pour la maîtrise d'œuvre totale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à reprendre les 134 tombes et d'inscrire au patrimoine communal, 9 tombes.

9 – Contrat d'affermage du service public de l'assainissement

L'échéance du contrat d'affermage du service public de l'assainissement, passé avec la SAUR, est fixée au 30 septembre 2009.

Pour mettre de mener à son terme la consultation pour le renouvellement du contrat de délégation du service public d'assainissement, le conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°3 de prolongation d'un an, portant l'échéance du contrat avec la société SAUR au 30 septembre 2010.

10 – Salle Segestae : conditions d'encaissement des versements

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander lors de la réservation de la salle, le règlement du solde de la location, qui sera transmis ainsi que celui des arrhes, au Trésor Public pour encaissement, environ 15 jours avant la date de la location. En cas de paiement du solde en espèces, il pourra être remis le jour de la remise des clés.

11 – Projet de convention d'occupation - VNF

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial Halte Nautique, d'une durée de 3 ans et portant l'échéance au 30 septembre 2012 dont l'objectif est de permettre l'aménagement du port et de gérer les équipements.

12 – Défense Incendie

Dans le cadre des projets d'amélioration de la défense incendie, le Conseil Municipal retient l'offre de la société GANGLOFF qui s'élève à 4 775,00 € HT et à 4 745,00 € HT respectivement pour la réhabilitation des mares des Ducs et de Champeau ainsi que la création d'une ou de deux réserve(s) d'eau au lit-dit Salleneuve pour respectivement 5 400 € HT et 9 385 € HT. Une convention sera prochainement signée avec les parties intéressées. L'option retenue à Salleneuve sera prise en accord avec le propriétaire.

13 – Plan local d'urbanisme (PLU)

Actuellement, à défaut de document d'urbanisme, c'est le règlement national d'urbanisme qui s'applique. Le Conseil Municipal s'oriente vers la mise en place d'un plan local d'urbanisme (PLU).

Le maire propose d'inviter au prochain conseil municipal Chantal ANGEVIN, maire de Montcresson et Brioux NICOLAS, maire de Pressigny les Pins, communes qui ont opté récemment pour la création d'un PLU

14 – Audit sur la sécurité de la RD 93

Une demande d'audit sera formulée auprès du Conseil Général du Loiret afin de pouvoir aménager et sécuriser cet axe, en bénéficiant de subventions pouvant atteindre 80 % du coût si la commune suit les préconisations du Conseil Général.

15 – Affaires diverses

INAUGURATION DE LA BANNIÈRE ET DES VITRAUX RÉNOVÉS DE L'ÉGLISE

Inauguration prévue le samedi 07 novembre à 11h30 en présence des financeurs (Fondation du Patrimoine, Région Centre et la DRAC) ainsi que des élus locaux. Les Compagnons de St-Hubert participeront à cette cérémonie.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le maire donne lecture du dernier conseil communautaire du 23 septembre dernier qui s'est tenu à St-Maurice sur Aveyron.

CONSEIL D'ÉCOLE

Le maire donne lecture du dernier conseil d'école du 12 juin dernier puis fait un compte rendu sur la rentrée des classes 2009-2010, marquée par l'ouverture d'une classe à La Chapelle.

Par ailleurs, le projet d'une extension de l'école de Montbouy a été ré-abordé en réunion maire-adjoints, afin d'équilibrer les effectifs entre les 2 écoles.

ZDE

Un document d'information est en cours d'élaboration par le comité de pilotage en vue de la réalisation Zone de Développement de l'Eolien (ZDE). Ce document sera diffusé à l'ensemble de tous les conseillers municipaux du canton. La commune de Montbouy ne fait pas partie des zones retenues pour l'implantation des éoliennes.

Séance levée à 00h00

Compte rendu affiché le 02 octobre 2009

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 NOVEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-sept novembre à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves BOSCARDIN, Maire.

1 – Sélection d'un assistant Conseil pour la procédure de délégation du service public (assainissement)

Considérant le besoin de s'attacher d'un cabinet pour l'assistance et le conseil pour la procédure de délégation du service public d'assainissement collectif, dont l'échéance du contrat est fixée au 30 septembre 2010, le conseil municipal décide de recourir à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Loiret (DDAF) pour 4 000.00 € HT.

2 – Modalités d'élection et de dépôt des listes pour l'élection de commission d'ouverture des plis

Le conseil municipal décide d'élire une commission d'ouverture des plis, présidée par M. Yves BOSCARDIN, et décide que les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (3 titulaires, 3 suppléants) et pourront être déposées auprès de Monsieur le maire jusqu'à l'ouverture de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2009 au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

3 – Remplacement des tampons de station de relevage

En raison la vétusté des tampons de relevage, 2 plaques de regard (place de l'église et les Guindreaux) seront remplacées par la société MEUNIER pour 12 281.00 € HT, sous réserve que l'exploitant accepte la conformité des tampons en 3 parties.

4 – Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)

En raison notamment de l'absence de tout schéma d'urbanisme sur la commune, de la révision des périmètres de protection des abords des monuments historiques, de l'élaboration d'un projet d'aménagement et de développement durable, le Conseil Municipal décide de prescrire l'élaboration du PLU sur l'ensemble du territoire communal avec concertation de la population et des associations locales.

5 – DDE : Assistance technique fournie par les Services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire

Le Conseil Municipal garde le bénéfice de l'assistance de la convention d'ATESAT qui offre une assistance technique dans l'exercice de ses compétences en matière de voirie, d'aménagement et d'habitat.

6 – Affaire LEGROUX

Le Conseil Municipal accepte la proposition à 40 000 € pour l'acquisition des terrains de M. Bernard LEGROUX, situés près du canal, cadastrés AB 108, 109 et 110.

7 – Proposition de vente de terrain communal au lieu-dit La Pièce du Lieu Renard

Le Conseil Municipal vend à la Communauté de Communes le terrain situé à La pièce du Lieu Renard (Section ZL) en vue de bénéficier en contrepartie de différents projets d'aménagement pilotés et financés par la Communauté de communes de Châtillon. Il y est prévu la création de logements sociaux

Il fixe le prix de la vente à 5 € le mètre carré, sous réserve que l'opération « Cœur de Village » se réalise.

8 – Association d'Aide à Domicile : subvention

Le Conseil Municipal alloue la subvention 2009 à l'association d'aide à domicile de Châtillon-Coligny, d'un montant d'1 € par habitant, soit 711 €.

9 – Acquisition d'un module « sanitaire/vestiaire » pour le local technique

Le Conseil Municipal décide d'installer un module type « Vestiaire », fourni par la société ALGECO pour 4 293.00 € HT, dans le local technique.

10 – Aménagement d'une cuisine et sanitaires et installation de robinets thermostatiques (ancienne mairie)

Le conseil municipal décide de réaliser les travaux d'aménagement de l'ancienne mairie, (cuisine, sanitaire et robinets thermostatiques aux radiateurs) par l'entreprise SEGUIN pour 2 398.65 € HT.

11 – Projets mairie et école

Pour le projet de rénovation de la mairie : en attente de recevoir le press-book des 3 architectes consultés.

Pour le projet d'extension de l'école : le conseil municipal décide de lancer l'étude, retient la proposition de M. CHOLET, proposant une commission de 9% sur un montant total de 160 000 à 180 000€ HT.

12 – Affaires diverses

CONTRAT EDUCATIF LOCAL

Au vu des comptes déficitaires qu'il convient de combler afin de les présenter équilibrés notamment à la CAF, le CCAS a donné son accord pour majorer sa participation de 1.30 € par enfant et par jour.

CONSEIL D'ÉCOLE

Le maire rappelle l'obtention de 2 classes à faible effectif à Montbouy par l'ouverture d'une classe à La Chapelle, et fait un bref compte-rendu du conseil d'école du 06 novembre 09.

COMMERCES

Mme MAINGUY et M. LIGIER ont fait part de leur souhait de vendre leur commerce. Le maire propose qu'un article dans le bulletin et sur le site internet de la commune soient publiés dans ce sens.

TOUR DE FRANCE

Le Tour de France cycliste 2010 passera à Montbouy le vendredi 09 juillet. Le maire encourage toute manifestation organisée à cette occasion.

SÉCURITÉ

Le maire signale le nombre croissant de vols recensés dans le canton. Une réunion d'information à l'attention des personnes âgées sera prochainement organisée par la Gendarmerie rappelant les consignes de sécurité.

DIVERS

Jacques DALLOYAU signale qu'il serait souhaitable qu'il soit installé un éclairage supplémentaire au centre du hameau des Guindreaux, et qui resterait allumer toute la nuit.

Le 02 Décembre 2009

Le maire

Yves BOSCARDIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le dix-huit décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves BOSCARDIN, Maire.

1 – Election des membres de la commission d'ouverture des plis

Ont été élus à la commission d'ouverture des plis, présidée par le maire, Yves BOSCARDIN, Jean-Pierre KUNTZ, Jean-Claude BEETS et Jacques DALLOYAU, membres titulaires et Nicole BESSON RODRIGUEZ, Nicole PAVOL et Marie BOUBE, membres suppléants.

2 – Adhésion au service de médecine préventive

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service de médecine préventive mis en place par le Centre de Gestion du Loiret, qui sera opérationnel à partir de janvier 2010.

3 – Acquisition d'un défibrillateur

Le conseil municipal décide de procéder à l'acquisition d'un défibrillateur. Une formation sera à programmer pour l'ensemble du conseil municipal, élargie aux présidents d'associations de la commune.

4 – AMRF : projet de réforme des collectivités territoriales

Le Maire explique au Conseil Municipal que le Parlement va prochainement débattre du projet de réforme des collectivités territoriales qui s'apprête, s'il est voté, à bouleverser l'organisation territoriale décentralisée, et de la réforme annoncée de la taxe professionnelle.

Le Conseil Municipal décide notamment de soutenir la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'association des maires ruraux de France « *les maires ruraux de France disent leur hostilité à un projet de réforme qui menace l'avenir des communes rurales, affaiblit les territoires et leurs représentants* » et demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France.

5 – Projet d'extension de l'école : demande de subvention

Le Conseil Municipal, après avoir décidé la réalisation de l'extension de l'école primaire, charge le maire de procéder aux demandes de subventions afférentes à ces projets auprès des différents organismes (en particulier auprès de la préfecture),

6 – Affaires diverses

PROJET DE CRÉATION D'UN RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES PAR LA COMMUNAUTÉ DE S COMMUNES DE CHÂTILLON-COLIGNY. Pas candidature parmi les conseillers présents pour faire partie de la

commission d'élaboration du projet relais. L'information sera diffusée à l'attention des conseillers absents.

TERRAIN DE LA PIÈCE DU LIEU RENARD (question de Marie BOUBE) : Le maire rappelle qu'une délibération a été prise pour proposer une vente du terrain en question à la communauté de communes de Châtillon-Coligny, qui pourra bénéficier des subventions plus importantes (jusqu'au 60 % au lieu de 40 % si le projet est porté par la commune) au titre des opérations Cœur de Village. Quant à Hamoval, il sera l'organisme qui va déposer un projet d'aménagement et construire, gérer les futurs logements et d'en percevoir les loyers.

DIVERS POINTS (par Jean-Claude BEETS) : Succès de la soirée espagnole le 05/120 organisée par Arts, Loisirs et Compagnie Une association qui mérite d'être encouragée.

Dans le cadre du réaménagement de la mairie, rencontre avec Stannah, installateur de monte-escalier ainsi que des artisans pour le remplacement des menuiseries.

Ancienne mairie : suite des travaux avec une prévision de mise en location à partir du printemps prochain.

Le Maire

Yves BOSCARDIN